



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française

GERS

Vic Fezensac - SIAEP

Séance du mercredi 04 mars 2026

Date de la convocation : 23/02/2026

Le mercredi 04 mars 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

En exercice : 20

Présents : 17

Votants :

19

Présents : Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Madame HELENE LEON (Riguepeu), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Monsieur THIBAUT ELORZA (Castillon-Débats), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Madame MARIE LAURE DUFFORT (Preneron), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Représentés : Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran) représenté par Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune)

Excusés :

Absents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur DAMIEN ROQUES (Le Brouilh Monbert), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2026_004

Objet : Délibération affectation du résultat

Date de convocation 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, Le conseil syndical, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, présidé par Benoit DESENLIS

Secrétaire(s) de séance : Cédric ZANARDO

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 510 575,04
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	450 649,27
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	59 925,77
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	510 575,04
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	510 575,04
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	510 575,04
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___